

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire,**

Présents : Mmes Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Françoise CLASTRE, Isabelle BRUN, MM. Jean PIAT, Olivier MICHON, Sébastien LACAVE-PISTAA, Yannick BIELLE, Jérôme SANCHEZ, Jean-Marc MAZOU, Xavier PIAT.

Absents-excuses : Mme Sarah LACAVE-PISTAA (pouvoir à M. Sébastien LACAVE-PISTAA)

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

Date de convocation

31 mai 2023

Date d'affichage

31 mai 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 13

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 avril 2023
- 2- Sénatoriales : élection des délégués et suppléants
- 3- Approbation de la convention de service commun
- 4- Electrification rurale : programme « Rénovation éclairage publique (Département) Nuisances lumineuses 2022 – Approbation du projet et du financement de la part communale
- 5- Demande de Fonds de Concours
- 6- Tarifs et fonctionnement de la Maison Pour Tous
- 7- Divers

1°- Approbation du compte-rendu de la réunion du 04 avril 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents

2°) Sénatoriales : élections des délégués et des suppléants

Le conseil municipal a procédé à l'élection de 3 délégués et de 3 suppléants appelés à élire les sénateurs le 24 septembre prochain :

Délégués élus :

- Mme Martine RODRIGUEZ
- Mme Sandrine BERSANS
- M. Jean PIAT

Suppléants élus :

- Mme Sandrine HOURS
- M. Yannick BIELLE
- Mme Françoise CLASTRE

3°- Approbation de la convention de service commun entre la commune d'Aubertin et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées pour l'application et l'instruction du droit des sols

Madame le Maire rappelle que depuis sa création le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées assure l'instruction du droit des sols pour vingt-deux de ses communes membres.

Elle expose qu'afin de mieux préciser le rôle des communes et de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées dans ce processus partenarial existant, notamment au regard de l'obligation de dématérialisation des autorisations d'urbanisme intervenue le 1^{er} janvier 2022, il est proposé la signature d'une convention actualisée de service commun, à périmètre constant, conformément à l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle rappelle que, d'une durée de trois ans, renouvelable pour une durée similaire par tacite reconduction, cette convention s'exécute comme à ce jour, sans contrepartie financière.

Elle précise que le projet de convention de service commun joint au présent rapport a recueilli un avis favorable du Comité Social Territorial Intercommunal placé auprès du Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques dont dépend la commune, en date du 27 avril 2023.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise d'approuver la convention de service commun en matière d'application et d'instruction du droit des sols ci-jointe proposée en application de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal autorise le Maire à la signer avec la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

4°- Electrification rurale : programme « Rénovation EP (Département) Nuisances lumineuses 2022 – Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 22REP082

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Rénovation de l'éclairage public / remplacement des ballons fluos devant la mairie et Rénovation des armoires + coupures

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise INEO Aquitaine.

Madame la Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme Programme d'Electrification Rurale \"Rénovation EP (DEPARTEMENT) - Nuisances lumineuses 2022 \", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Après avoir étudié le projet, le Conseil Municipal décide de procéder aux travaux ci-dessus désignés et en approuve le montant :

- participation Département	21 000,00 €
- F.C.T.V.A.	6 556,47 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres (*)	12 412,25 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 513,97 €
TOTAL	41 482,69 €

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

5°- Demande de fonds de concours (FDC) auprès de la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées pour l'ensemble des travaux d'aménagement dans le cadre du soutien à la ruralité et à l'environnement

Mme le Maire fait le point avec le Conseil Municipal sur les travaux d'aménagement à effectuer sur la commune en 2023, à savoir :

- Achat et installation d'une armoire positive à la maison pour tous pour un montant de **2 832,72 € ht**
- Restauration et sécurisation d'un pont pour un montant de **11 416 € ht**
- Renforcement des berges et enrochement pour un montant de **7 720 € ht**
- Achat et pose de panneaux de signalisation pour un montant de **1 665,57 € ht**

Le coût total des travaux s'élève à **23 634,29 € HT**.

Mme le Maire propose de solliciter de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées un fonds de concours à hauteur de 30 % et propose au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement, ci-après :

Dépenses HT	Montant en €	Recettes	Montant en €
Armoire positive <i>(Equipe Eco)</i>	2 832,72	Fonds européens FEDER FEADER	
Pont <i>(Serrurerie Induspal)</i>	11 416,00	État : FNADT DETR Autre (ministère)	
Renforcement Berges – Enrochement <i>(Prunnot)</i>	7 720,00	Région Nouvelle Aquitaine:	
Panneaux de signalisation <i>(Sud Ouest signalisation)</i>	1 665,57	Département Pyrénées Atlantiques :	2 854,00
		Communautés d'agglomération (FDC) (30% du coût total HT)	7 090,29
		Autofinancement commune:	13 690,00
		Autres (à préciser) :	
TOTAL HT	23 634,29	TOTAL	23 634,29
TVA	4 726,85		4 726,85
TOTAL TTC	28 361,14		28 361,14

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les projets de travaux d'aménagement et le plan de financement d'un montant total de **23 634,29 € HT**.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à solliciter le Fonds de Concours (FDC) auprès de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et à signer la convention financière relative au FDC ou tout autre document correspondant au projet proposé.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

6°- Tarifs et fonctionnement de la Maison Pour Tous

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal s'est prononcé sur les nouvelles conditions de mise à disposition de la Maison pour Tous auprès des associations ou des particuliers pour des manifestations diverses.

Ces conditions s'appliqueront à compter du **1^{er} décembre 2023**.

- * pour les associations ayant le siège dans la Commune : mise à disposition gratuite ;
- * pour les associations extérieures, le tarif est fixé à 50 € par jour (tarif été) et 70 € par jour (tarif hiver).

Conditions financières :

TARIFS	SALLE MOYENNE		GRANDE SALLE	
	Hab. Aubertin	Extérieur	Hab. Aubertin	Extérieur
	ETE/HIVER	ETE/HIVER	ETE/HIVER	ETE/HIVER
Forfait 1 soirée : 14 h à 18 h le lendemain	65 €/80 €	170 €/190 €	100 €/120 €	430 €/460 €
Forfait 1 journée : 9 h à 22 h	40 €/50 €	110 €/130 €	60 €/75 €	220 €/240 €
Forfait week end : Du vendredi 9 h au lundi 9 h	130 €/150 €	_____	210 €/240 €	650 €/700 €

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

7°- Divers

a- Remerciement 8 mai :

Madame le Maire remercie tout le Conseil Municipal de leur présence

b- Feu de la saint Jean :

Le feu de la Saint Jean aura lieu le vendredi 23 juin à partir de 19 heures. L'occasion d'inviter et de rencontrer les nouveaux aubertinois.

c- Départ de Corinne JUNGAS :

Départ prévu fin décembre

d- Intempéries :

Demande de catastrophe naturelle lors des gros orages de mercredi 7 juin 2023.

e- Maison Pour Tous :

Le lave-vaisselle est installé.

Voir pour rajouter des tables en bois et améliorer la sono.

Séance levée à 22 h 30

Signature du Maire : Martine RODRIGUEZ

Signature du secrétaire de séance : Sandrine BERSANS